

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 04/03/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 10 mars à 20h
DATE D'AFFICHAGE 11/03/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Vandercamère-Desmortreux a donné pouvoir à Mme Delbecque Mme Quesnel
PRÉSENTS : 25	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Courteille

OBJET : ACTUALISATION DE L'AP/CP DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle qu'une autorisation de programme (AP) a été ouverte en 2021 pour l'opération de « rénovation/extension du restaurant scolaire » permettant la programmation pluriannuelle du financement de cette opération et une répartition sur plusieurs exercices budgétaires.

L'AP/CP a été révisée lors du conseil municipal du 3 avril 2023 (actualisation n°1, délibération n°17-04-23) et lors du conseil municipal du 8 avril 2024 (actualisation n°2, délibération n°10-04-24)

Il convient d'actualiser l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiements (CP) :

- Pour réviser le montant de l'AP compte-tenu de l'évolution de l'estimation budgétaire de l'opération,
- Pour inscrire les CP prévus au Budget Primitif 2025.

L'actualisation n° 3 prend la forme suivante :

Révision AP/CP au 16/01/2025

Montant révisé de l'AP/CP	CP 2021	Réalisé 2021	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024
2 344 683,68 €	30 000,00 €	17 809,61 €	262 196,39 € dont 12 196,39 € de RAR	82 398,54 €	978 722,83 € dont 83 651,28 € de RAR	258 856,67 €	2 110 730,36 € 66 035,44 € de RAR

Réalisé 2024	CP 2025
1 779 635,69 €	205 983,17 € dont 5983,17 de RAR

inscription BP 25 200 000,00 €

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'actualisation n°3 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au projet de rénovation/extension du restaurant scolaire telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nathalie Donatin", is written over a horizontal line.

Nathalie DONATIN